

4 boulevard de l'ancienne voie ferrée Le Pountet 32300 Mirande  
Tél : 05 62 66 72 90

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril 2025 à 18h30,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 BELLOC-SAINT-CLAMENS sur la convocation qui leur a été adressée par le Président.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Etaient présents : 49 délégués – 5 procurations

Secrétaire de séance : Mme EXTREMES Danièle, déléguée titulaire de la commune de BELLOC-SAINT-CLAMENS

#### Objet : Tableau des emplois au 01/01/2025.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au transfert de la collecte des déchets ménagers à la SPL Trigone à compter du 01/01/2025, il convient de modifier le tableau des emplois. Quatre chauffeurs sont mis en position de détachement d'office à cette date, pour une durée de cinq ans.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du centre de gestion du Gers,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par les membres du comité syndical le 12 avril 2024,

#### Décide à l'unanimité

#### Les effectifs du personnel sont fixés comme suit au 01/01/2025

EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	Accueil, secrétariat, comptabilité	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Adjoint technique	1	4 h	Entretien des locaux administratifs	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES
	3	35 h	Collecte des déchets ménagers des professionnels Entretien et réparations points d'apport volontaire	
Technicien	1	35 h	Responsable du service technique	TECHNICIENS
Agent de maîtrise principal	3	35 h	Collecte des déchets ménagers des professionnels Entretien et réparations points d'apport volontaire	CADRE D'EMPLOI AGENTS DE MAITRISE

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 15 avril 2025 Date d'affichage : 15 avril 2025